



Il est ainsi envisagé la construction de 227 logements, un bâtiment de restauration et séminaires (pour respectivement 150 couverts et 200 à 300 places), une maison de repos (40 lits) ainsi qu'une crèche et différents commerces, le tout pour une charge polluante estimée à +/- 1.000 EH.

L'ensemble des infrastructures internes au domaine sont à charge du promoteur. Les futurs exutoires du réseau d'égouttage se déverseront dans le ruisseau d'Aische à l'image des exutoires du village situés plus en amont. Il est donc proposé de déplacer la station d'épuration d'approximativement 600 mètres vers l'aval. Ce déplacement permettra également de reprendre les exutoires existants de la partie de la chaussée de Gembloux actuellement classée en assainissement autonome (second périmètre).

Une trentaine d'habitations (ou 75 EH) actuellement classées en assainissement autonome seraient ainsi concernées le long de la chaussée de Gembloux

La station d'épuration actuellement prévue pour 1000 EH verrait sa capacité épuratoire doubler.

A la lecture de ces éléments, il est proposé de modifier le mode d'assainissement de ces deux périmètres au profit de l'assainissement collectif.

#### Solution proposée

